

Réf: Dossier 313810

Avis de constitution

SOCIETE « GROUPE ESSENTIEL »

Siège ABIDJAN YOPOUGON ANANERAIE, Lot 202, Ilot
2

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 03 Mai 2024, et enregistrés au CEPICI le 13 Mai 2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « GROUPE ESSENTIEL »

Objet :

- Achat-distribution de diverses marchandises

- Intermédiation entre les cliniques et les patients, les entreprises

- Distributions des vivres et non vivres aux entreprises et aux particuliers

- Distribution des EPI

- Bâtiments et travaux publics

- Transports

- Immobiliers

- Entretien de bureau et espace vert

- Commerce Général

- Achat-Ventes de diverses marchandises

- Divers .

Et pour la réalisation de l'objet social : L'acquisition, la location et la vente de toutes bien meubles et immeubles. L'emprunt de tous sommes auprès de tous établissements financier avec possibilité de donner en garantie tout ou partie de bien sociaux. La prise en location gérance de tous fonds de commerce. La prise de participations dans toute société existante ou devant être créée. Et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN YOPOUGON ANANERAIE, Lot 202, Ilot 2

Dirigeant(s) M MANIGA SINGO LUCIEN (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-05080 du 23/05/2024 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°30524/GTCA/RC/2024 du 23/05/2024

